

LES PIECES A FOURNIR POUR DEMANDER LES ACTES DELIVRES A
L'OFFICE DU BACCALAUREAT

1- Pour la demande de diplôme :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'Office du Baccalauréat ;
- L'original de l'attestation ou le certificat d'authenticité du Baccalauréat ;
- Une copie légalisée et lisible de l'acte de naissance ;
- Une quittance de **10 000 FCFA** .
- **NB** : une quittance de **5000f FCFA** pour les diplômes de 2019

2- Pour le retrait de l'attestation

- L'original du relevé de notes ou l'extrait ;
- Une pièce d'identité nationale en cours de validité ;
- Une quittance de **5000F CFA** .

3- Pour la demande de certificat d'authenticité du Baccalauréat

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'Office du Baccalauréat ;
- L'original du relevé de notes ou de l'attestation du Baccalauréat ;
- Une copie légalisée et lisible de l'acte de naissance ;
- Une quittance de **3000 FCFA** .


Alphonse da SILVA
Le Directeur de l'Office du Baccalauréat